



Les mots de la précarité

Il y a quelques jours, une note de la direction des ressources humaines de France Télévisions informait les organisations syndicales du rehaussement des plafonds des frais de mission.

Notamment une revalorisation de l'hébergement à Paris et sa proche couronne, mais aussi dans les grandes villes ou les villes touristiques.

Une demande répétée des syndicats de France Télévisions tant les tarifs se sont envolés depuis 2020. Ces nouveaux seuils, qui s'appliquent depuis le 10 juillet, se révèlent déjà inadaptés :

Les salariés et élus devant se rendre à Paris (ou ailleurs), constatent déjà depuis plusieurs mois des nuitées dépassant régulièrement les 200 euros dans des hôtels de seconde catégorie dans les communes avoisinantes.

Néanmoins, on ne pourrait que se réjouir de cette mise à jour tant attendue si ces mesures touchaient TOUS les salariés de France TV. Car chez nos responsables de ressources humaines, les mots n'ont pas tout à fait le même sens.

En fait, ne sont concernés que les « frais de mission ». Les CDD et intermittents qui sont appelés à travailler dans une station éloignée de leur domicile sont sous le régime des « frais de déplacement ». Pour eux aucune revalorisation ! Leurs frais d'hébergement et de petit déjeuner sont toujours remboursés 74 euros la nuitée. Qui peut prétendre qu'à ce tarif on puisse se loger et se nourrir décemment, quand leurs « missions » quotidiennes, pallier les absences des salariés titulaires, les conduisent à des amplitudes horaires conséquentes ? Sans même parler des plannings irréguliers et inférieurs à une semaine, et des demandes ou annulations de dernière minute.

Un scandale pour ces précaires, de plus en plus fragilisés ! Certains d'entre eux prennent le risque de refuser des contrats car les frais sont tellement importants qu'ils perdent de l'argent !

Une situation d'autant plus inacceptable qu'avec la mise en place de Tempo à la rentrée les créations d'ETP ou de postes, comme les demandes théoriques de mutation de salariés du siège, ne seront pas effectives avant plusieurs mois. Et qu'il faudra bien compter sur les CDD et intermittents pour être en capacité de mettre ces très longs JT à l'antenne.

Le SNJ demande à la direction de faire cesser cette iniquité de traitement insupportable et de faire bénéficier tous les CDD et intermittents de ces revalorisations. Peu importe qu'il s'agisse de « frais de missions » ou de « frais de déplacement » ou de « défraiements » :

Pas de discrimination à l'égard des non-permanents !

Les établissements hôteliers, eux, ne font pas la différence entre des mots qui deviennent des maux.

Paris, le 24 juillet 2023